



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mobilité dans le Val-d'Oise

Question orale n° 1304

Texte de la question

Mme Cécile Rilhac attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur la mobilité dans le Val-d'Oise. Le Val-d'Oise est aujourd'hui à un tournant majeur de son avenir économique, social et écologique. Le 7 novembre 2019, le Gouvernement a officialisé l'abandon du projet Europacity, car celui-ci était inadapté aux attentes des citoyens en matière d'écologie et de développement durable et ne correspondait pas aux engagements pris dans ce sens par le Président de la République. Si les raisons du renoncement à ce projet de grande envergure sont légitimes, cela doit pousser à prendre des initiatives solides pour répondre au sentiment d'oubli ressenti par un bon nombre de Valdoisiens. En effet, à l'aube de cette nouvelle décennie, le Val-d'Oise doit demeurer un territoire d'avenir, dynamique et attractif. Mme la députée souhaite donc attirer l'attention de M. le ministre sur la zone aéroportuaire Roissy-Charles de Gaulle et la possibilité de mieux la relier au Val-d'Oise. Cette zone est un bassin d'emploi extrêmement important. Cependant, seulement 10 % des emplois de Roissy-Charles-de-Gaulle sont pourvus par des Valdoisiens, alors même que cette zone s'étend sur une partie du Val-d'Oise. Ce chiffre n'est pas acceptable et ne peut que nous inciter à repenser la mobilité dans le Val-d'Oise, particulièrement de l'ouest vers l'est du département. Elle l'interroge sur les dispositions qu'il envisage de prendre pour faciliter le transport des Valdoisiens vers la zone aéroportuaire Roissy-Charles-de-Gaulle.

Texte de la réponse

MOBILITÉS DANS LE VAL-D'OISE

Mme la présidente. La parole est à Mme Cécile Rilhac, pour exposer sa question, n° 1304, relative aux mobilités dans le Val-d'Oise.

Mme Cécile Rilhac. Mme la ministre de la transition écologique a annoncé il y a quelques jours l'abandon du projet de terminal T4 de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. Cette décision logique, que je salue, est la preuve de l'attention soutenue que vous portez aux nuisances sonores et environnementales. Vous le savez, monsieur le ministre délégué chargé des transports, en Île-de-France l'urbanisation massive entamée à partir des années 1970 a eu pour conséquence de placer des zones d'habitation à proximité d'infrastructures aéroportuaires, ferroviaires ou autoroutières, confrontant certains riverains à d'importantes nuisances sonores.

Je me fais ainsi le relais des revendications des riverains de l'autoroute A115 habitant la commune du Plessis-Bouchard, dans ma circonscription du Val-d'Oise. Axe majeur du département, cette autoroute est quotidiennement empruntée par plus de 72 000 véhicules. Au Plessis-Bouchard, les riverains d'un tronçon de l'A115 ne bénéficient plus d'aucune protection sonore à la suite de l'affaissement progressif de la butte de terre qui séparait leurs lotissements de cette voie rapide. Depuis 2014, ces riverains constitués en un collectif, Le PlesSilence, mènent des actions afin que des solutions soient mises en œuvre contre les nuisances sonores. J'ai rencontré à plusieurs reprises les membres de ce collectif, j'ai sollicité les autorités départementales et régionales compétentes – je remercie d'ailleurs le sous-préfet d'Argenteuil pour sa mobilisation constante sur ce

sujet –, mais tout cela ne suffit pas.

Vous l'aurez compris, je soutiens activement les revendications de ce collectif du Val-d'Oise. Si des mesures ont déjà été appliquées, telles que l'abaissement de la vitesse et la pose d'un revêtement phonique, la seule solution pérenne semble l'aménagement d'un mur antibruit comme il en existe le long de cet axe dans les villes voisines. Soucieux de préserver l'environnement, Le PlesSilence défend un projet original et innovant qui consisterait à mettre en place un mur végétal à base de bambou sur le modèle d'expérimentations menées aux Pays-Bas. Cette installation serait plus écologique et moins onéreuse qu'un mur traditionnel, tout en répondant à la préoccupation de tranquillité publique qui doit retenir notre attention.

Monsieur le ministre délégué, je sais votre détermination et celle du Gouvernement à soutenir les projets allant dans le sens d'un plus grand respect de l'environnement. Dès lors, quelles dispositions vous semblent envisageables pour soutenir cette initiative écologique et citoyenne ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports.

M. Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des transports. Vous m'interrogez à la fois sur les enjeux de mobilité dans le Val-d'Oise et, plus spécifiquement, sur l'initiative locale que vous soutenez. Comme vous l'avez indiqué, lors du conseil de défense écologique du 7 novembre 2019, le Gouvernement a annoncé l'abandon du projet EuropaCity. Nous restons très attentifs au développement et au dynamisme de ce territoire, particulièrement en ce qui concerne la mobilité, c'est pourquoi nous avons saisi M. Francis Rol-Tanguy, que nous avons chargé d'élaborer un projet de stratégie d'aménagement et de développement durable dans la partie sud-est du département du Val-d'Oise. Le Gouvernement a également mandaté le préfet du Val-d'Oise afin qu'il prépare, en lien avec les élus locaux, un projet de plan d'action à partir des propositions du rapport Rol-Tanguy.

Votre question me permet aussi de réaffirmer l'importance de la ligne 17 du Grand Paris Express pour la desserte de la zone d'emploi de Roissy et de confirmer que ce projet, dont une partie est déjà en travaux, sera réalisé. Toutefois, les mesures à mettre en œuvre afin de valoriser la mobilité des Valoisien(ne)s ne doivent pas se limiter à la seule ligne 17, et c'est l'ambition du plan d'action que défendront l'État et les collectivités locales.

Vous m'interrogez également sur la prise en compte des enjeux environnementaux, notamment sur cette initiative locale visant à la réduction des nuisances sonores. Nous sommes évidemment très vigilants sur ce sujet qui n'est pas uniquement valoisien, et que nous examinerons avec le sous-préfet d'Argenteuil pour voir quels sont les aménagements possibles, dont le mur antibruit. Il s'agit, bien sûr, de concilier le développement et la protection des riverains de ce beau territoire du Val-d'Oise.

Mme la présidente. La parole est à Mme Cécile Rilhac.

Mme Cécile Rilhac. Je vous remercie pour votre réponse, monsieur le ministre délégué, et j'espère que les quelques éléments que j'ai portés à votre connaissance vous aideront à comprendre l'importance d'installer ce mur végétal au Plessis-Bouchard. Il serait souhaitable d'aller un peu plus loin en finançant le plus tôt possible une étude de faisabilité qui permettrait de connaître non seulement les détails techniques de ce projet d'aménagement, mais aussi et surtout ses retombées dans l'hypothèse de son extension dans l'ensemble de notre territoire. Comme vous l'avez dit, nous avons besoin d'innover et de développer, et ce projet de mur végétal constitué d'une bambouseraie serait l'occasion de mettre l'innovation technologique au service de notre territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Rilhac](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1304

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 février 2021](#)

Réponse publiée le : 3 mars 2021, page 2085

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [23 février 2021](#)